

MAITRE D'OUVRAGE

DEMATHIEU BARD IMMOBILIER
50 avenue de la République
94550 CHEVILLY-LARUE

MAITRE D'ŒUVRE

PETITDIDIER PRIOUX ARCHITECTES
47 rue Popincourt
75011 PARIS

Construction de 35 logements en accession à la propriété

« CONFIDENCE »

**ZAC de l'ILE DE LA MARNE
93160 NOISY-LE-GRAND**

NOTICE DESCRIPTIVE

Du 6 février 2021

VEFA

Conformément à l'arrêté du 10 Mai 1968

PREAMBULE

La présente opération est située sur la commune de Noisy-Le-Grand (93). Le programme comprend la réalisation de 35 logements en accession et de 35 places de stationnement en sous-sol.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m pour tous les étages du RDC à l'attique, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc. ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options. Les matériaux naturels tels que les carrelages peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en options, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les teintes, coloris et finitions des façades et des ouvrages des parties communes seront définies par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

L'opération répondra aux réglementations en vigueur et entre autres :

Réglementation thermique :

- RT 2012 -20%

Isolation acoustique :

- RA 2000.
- Respect du classement acoustique de façade.

Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Réglementation concernant l'incendie :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

Installations et équipements électriques :

- Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100

Normes Parking

- Conforme à la norme NFP 91.120

Normes Ascenseurs

- Respect du DTU 75.1 et de ses annexes.

Certification Environnementale

- NF Habitat HQE

NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX

SOMMAIRE

1.	<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u>	5
2.	<u>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	9
3.	<u>ANNEXES PRIVATIVES</u>	17
4.	<u>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</u>	18
5.	<u>EQUIPEMENTS GENERAUX</u>	25
6.	<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS</u>	28

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructures

1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse pour création de 1 niveau de sous-sol.
Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.
Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.
L'excédent des terres excavées sera évacué.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé par semelles filantes ou isolées, par puits courts, par pieux, etc. ... suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

1.2 Murs et ossatures

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé. Epaisseur selon calculs. Protection d'étanchéité à hauteur de la cote du terrain naturel, selon nécessité technique.

1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas. Epaisseur selon calculs.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm minimum ou en bloc maçonnés creux de 20 cm ou brique de terre cuite de 20 cm, ou mur à ossature bois (épaisseur suivant études techniques). Localisation suivant études structure.
- **Isolation thermique** : Doublage extérieur sur voile béton armé (nature et épaisseur suivant études techniques) ou doublage intégré au mur à ossature bois (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire) avec finition intérieure en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire).
- **Revêtements de façades** :
 - Les façades seront revêtues en partie d'un bardage en enduit de parement type monocouche gratté fin, d'un bardage bois et d'un bardage en terre cuite, teintes et localisations selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire). Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
 - Encadrement de baies en bois ou enduit ou métal selon plans architecte
 - Pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium thermolaqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

1.2.3 Murs pignons

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm minimum ou en bloc maçonnés creux de 20 cm ou brique de terre cuite de 20 cm, ou mur à ossature bois (épaisseur suivant études techniques). Localisation suivant études structure.
- **Isolation thermique** : Doublage extérieur sur voile béton armé (nature et épaisseur suivant études techniques) ou doublage intégré au mur à ossature bois (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire) avec finition intérieure en

complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire).

• **Revêtements de façades :**

- Les façades seront revêtues en partie d'un bardage en enduit de parement type monocouche gratté fin, d'un bardage bois et d'un bardage en terre cuite, teintes et localisations selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire). Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
- Encadrement de baies en bois ou enduit ou métal selon plans architecte
- Pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium thermolaqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggia – séchoirs)

Dito façade.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Maçonnerie porteuse ou béton armé ou mur à ossature bois suivant étude de structure. Epaisseur suivant calculs.

Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

Localisation selon études techniques.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs d'appartements

- Entre appartements contigus :

Maçonnerie porteuse ou béton armé ou mur à ossature bois. Epaisseur 18 cm minimum. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations structures et acoustiques en vigueur. Localisation selon études techniques

- Entre appartements et autres locaux (escaliers, ascenseur, circulations, hall et locaux divers) :

Maçonnerie porteuse ou béton armé ou mur à ossature bois. Epaisseur suivant calculs (18 cm minimum). Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermique, structure et acoustique en vigueur. Localisation selon études techniques

1.3 Planchers

1.3.1 Planchers sur étage courant

Planchers béton armé ou planchers bois, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

Localisation planchers bois : niveau haut des logements duplex

Planchers des balcons et loggias : Planchers en structure rapportée en bois.

1.3.2 Planchers sous terrasses

Planchers béton armé ou planchers bois, épaisseur et localisation selon étude de structure, réglementations thermique et acoustique.

Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique. Isolant en sous face de dalle, selon nécessité suivant étude thermique.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementations incendie, thermique et acoustique.

Selon nécessité technique, mise en œuvre d'un isolant en sous face de dalle ou d'un isolant thermique sous chape acoustique.

1.4 Cloisons de distribution

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons sèches type Placopan de chez Placoplâtre ou équivalent, de 50 mm d'épaisseur.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité. Traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

1.5 Escaliers

1.5.1 Escaliers

Escaliers communs : En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

Localisation suivant plans

1.5.2 Escaliers de secours

En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.6 Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1 Conduits de fumées des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Ventilation des logements : conduit en acier galvanisé situé dans les gaines techniques.
Ventilation des parkings: conduit en béton doublé d'un isolant (selon nécessité technique), épaisseur suivant étude thermique, acoustique et réglementation incendie.

1.6.3 Conduits d'air frais

Conduits conformes à la réglementation pour arrivée d'air frais aux locaux à ventiler (locaux poubelles, vélos/2 roues, parking, ...), selon nécessité technique.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

1.7 Chutes et grosses canalisations

1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales

Pour les descentes traversant des volumes habitables : conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans les gaines techniques.

Pour les descentes extérieures : chutes verticales d'eaux pluviales en PVC, zinc ou acier galvanisé, au choix du Maître d'Ouvrage.

1.7.2 Chutes des eaux usées et eaux vannes

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Tuyaux en PVC M1 dans l'ensemble du sous-sol.

Protection des canalisations verticales exposées aux chocs jusqu'à une hauteur d'un mètre.

1.7.4 Branchement aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux attentes du réseau public en limite de propriété.

1.8 Toitures

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente en bois de type industrielle ou traditionnelle, selon spécificité technique du projet.

Couverture réalisée en bac acier conformément au Permis de Construire.

1.8.2 Etanchéité et accessoire

- Terrasse accessible : étanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.
- Terrasse inaccessible : étanchéité élastomère sur isolation autoprotégée ou destinée à recevoir une protection par gravillons, suivant plans architectes.
- Débords de sous-sol : étanchéité élastomère sur la dalle haute du sous-sol, destinée à recevoir de la terre végétale ou, des dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, ou du béton désactivé. Localisation suivant plans architectes.

1.8.3 Souches et cheminées, ventilation

- Ouvrages en béton armé ou maçonnerie
- Trainasse de VMC en tôle galvanisée
- Ventilation de chutes en PVC

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Sols et plinthes

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine des établissements BerryAlloc référence Loft ou Riviera Pro ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois de 7cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

Chambres et placards attenants et paliers des appartements duplex :

Pose d'un revêtement de sol stratifié en pose flottante fini usine des établissements BerryAlloc référence Loft ou Riviera Pro ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 5 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes bois de 7cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Cuisine fermée

Carrelage grès émaillé en 45*45 cm de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage)

Salle de bains, salle d'eau, W-C

Carrelage grès émaillé en 30*30 de chez SALONI ou équivalent, pose collée, avec plinthes assorties (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

2.1.3 Sols et plinthes des entrées, dégagements et paliers des logements duplex

Dito 2.1.1. Séjour

2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchés

Platelage bois ou équivalent selon projet architectural

2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)

2.2.1 Salles de bains et salles d'eau

Revêtement en faïence 25*40 cm des Etablissements Saloni ou équivalent (choix parmi 5 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

- A hauteur d'huissier sur le pourtour de la douche ou de la baignoire.

2.2.2 Cuisine

Revêtement en faïence 20*20 cm de couleur blanche des Etablissements Saloni ou équivalent.

- Sur 0,60 m de hauteur sur paroi d'adossement de l'évier.

2.3 Plafonds (sauf peintures, teintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Planchers béton : Parement béton ragréé par produit de surfacage suivant nécessité.

Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.

Planchers bois : Faux-plafond en plaque de plâtre.

2.3.2 Plafonds des sechoirs à l'air libre

Sans objet

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous-face des balcons

Sans objet.

2.3.5 Sous-face des débords de plancher à l'extérieur

Peinture type pliolithe.

2.4 Menuiseries extérieures

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries bois (teinte selon plans de Permis de Construire), ouvrantes à la Française. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Menuiseries bois (teinte selon plans de Permis de Construire), ouvrantes à la Française. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des salles d'eau et salles de bain auront un vitrage dépoli.

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1 Pièces principales

Volet roulant en aluminium coffre en applique, à commande manuelle, teinte selon Permis de Construire.

Localisation : sur toutes les baies à tous les niveaux.

2.5.2 Pièces de service

Cuisines ouvertes sur séjour : Volet roulant en aluminium avec coffre en applique, à commande manuelle, teinte selon Permis de Construire.

Salles de bain et salles d'eau : Volet roulant en aluminium avec coffre en applique, à commande manuelle, teinte selon Permis de Construire. Localisation : logements à rez-de-chaussée.

2.6 Menuiseries intérieures

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques, finition à peindre.

2.6.2 Portes intérieures

- Portes isoplanes à âmes alvéolaires à recouvrement, finition laqué usine, largeur suivant plan
- Quincaillerie en aluminium anodisé sur plaque type Loggio de chez Vachette ou équivalent.

- Serrure à mortaiser - (pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC).
- Un butoir de type 3737 des établissements Vachette ou équivalent posé au sol.

2.6.3 Impostes en menuiserie

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

- Portes à âme pleine de type Isoblende 39 de chez Malerba. Localisation : Logements dont les portes donnent sur l'intérieur.
- Portes de type Athena de chez Malerba. Localisation : Logements dont les portes donnent directement sur l'extérieur.
- Finition peinture
- Equipement poignée de tirage côté extérieur de marque Secumax One chez Vachette ou équivalent.
- Serrure 3 points et cylindre A2P*
- Equipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.
- Isolation par joint isophonique et seuil à la suisse en bois

2.6.5 Portes de placards

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, en mélaminé blanc, gamme Kendoors 10 mm des établissements Sogal, ou équivalent.

Localisation des placards : suivant plans.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Dito 2.6.2

2.6.7 Moulures et habillages

Les portes palières recevront un champlat d'habillage côté intérieur et côté palier.

Localisation : portes palières donnant sur les circulations intérieures.

Sans objet pour les portes palières donnant sur l'extérieur.

2.7 Serrurerie et garde-corps

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps et barres d'appui réalisés en métal thermolaqué, fixation par platines boulonnées.

Ou garde-corps maçonné

Type de garde-corps et de barres d'appuis suivant plans et détails de l'Architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Séparatif de balcon ou terrasse accessible en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant Permis de Construire.

2.8 Peinture, papiers, tentures

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries
Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections
Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet (serrurerie extérieure thermolaquée)

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

- Sur enduit : sans objet
- Habillages en bois : lasure ou vernis ou traité dans la masse
- Modénatures de façades : sans objet
- Murs des loggias : dito revêtement de façade
- Plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche. Localisation : portes palières

2.8.2.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, éléments de chauffage et divers

Peinture glycérophtalique.

2.8.3 Papiers peints

Sans objet

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc. ...)

Sans objet

2.9 Equipements intérieurs

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Pour les T1 (suivants plans) :
Kitchenette 1,20 x 0.60 posée sur meuble avec évier en inox une cuve, un égouttoir et plaque de cuisson électrique 2 feux.
Robinetterie : Mitigeur gamme Olyos des établissements Idealstandard ou équivalent

Pour les autres logements :
Evier inox 1 cuve, 1 égouttoir, 1,20x0,60 posé sur meuble
Robinetterie : Mitigeur gamme Olyos des établissements Idealstandard ou équivalent

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Pour les T1 (suivants plans) :
Meuble pour kitchenette en mélaminé avec emplacement pour réfrigérateur bas (appareils ménagers fournis) de type table top de 120L.

Pour les autres logements :
Meuble sous évier en aggloméré, finition mélaminée blanc avec emplacement prévu pour lave-linge ou machine à laver la vaisselle (appareils ménagers non fournis), suivant plans.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir de la colonne montante en tube cuivre ou en PVC, distribution intérieure en tube PER ou cuivre.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée par une sous-station.
A partir de la colonne montante en tube cuivre, distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent.
Manchette en attente pour installation éventuelle d'un compteur (à la charge du concessionnaire et du syndic)

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet

2.9.2.4 Evacuations

Du type séparatif ou chutunic avec raccordement en PVC aux appareils.

2.9.2.5 Distribution gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Pour les T1, T2 :
1 robinet d'arrêt sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 1 machine.
2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.
En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

Pour les autres logements, à partir du T3 :
1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 2 machines.
2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.
En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Salles de bains

- Baignoire acier émaillé blanche type Contesa de chez Roca ou équivalent. Dimensions 170*70 cm ou 180*80, suivant plan. Tablier de baignoire carrelé avec trappe incorporée.
- Fourreau aiguillé en attente sous les baignoires permettant la mise en place ultérieure d'une douche PMR avec pompe de relevage intégrée (l'éventuelle création d'une douche par l'acquéreur nécessitera la mise en place d'un pare douche pour respecter les volumes de sécurité de la NFC 15.100)
- Meuble vasque type Ulysse des Etablissements Porcher ou équivalent, largeur de 70 cm suivant plans, compris un bandeau ou une applique décorative et miroir de la largeur du meuble. Pour les portes du meuble, choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 3 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.

Salles d'eau principales :

- Receveur de douche à poser en grès de couleur blanche de type Ulysse 2 de Porcher équivalent, posé au sol ou sur socle, dimensions suivant plans (minimum 80 x 80 cm), avec bonde siphonoïde, grille dans le socle au droit du siphon.
- Meuble vasque type Ulysse des Etablissements Porcher ou équivalent, largeur de 70 cm suivant plans, compris un bandeau ou une applique décorative et miroir de la largeur du meuble. Pour les portes du meuble, choix de l'Acquéreur parmi une sélection de 3 coloris proposés par le Maître d'Ouvrage.

Salles d'eau secondaires :

- Receveur de douche à poser en grès de couleur blanche de type Ulysse 2 de Porcher équivalent, posé au sol ou sur socle, dimensions suivant plans (minimum 80 x 80 cm), avec bonde siphonoïde, grille dans le socle au droit du siphon.
- Lavabo sur colonne en porcelaine blanche de type Ulysse de chez Porcher ou équivalent.

W.C :

- Cuvette en porcelaine de couleur blanche avec réservoir attenant, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, de type Hercule des Etablissement Porcher ou équivalent.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé ou équivalent de la gamme Olyos de chez Ideal standard ou équivalent.

- Pour lavabo : mitigeur monocommande
- Pour baignoire et douche :
 - mitigeur monocommande
 - Ensemble de douche : barre de 900 mm avec supports muraux métalliques - flexible métal 1750 mm - douchette à main modèle Idealrain de chez Ideal standard.
- Pour robinet de puisage extérieur :
Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation du robinet de puisage : pour tous les jardins et pour toutes les terrasses d'une superficie supérieure à 20 m².

2.9.2.9 Accessoires divers Sans objet

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la norme NFC 15.100.

Installation encastrée sous fourreaux.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires.

2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NFC 15.100.

Sauf spécification contraire, les points d'éclairage sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

Appareillage type Dooxie des établissements Legrand ou équivalent, réparti de la façon suivante :

Séjour	1 point d'éclairage Une prise de courant par tranche de 4 m ² avec un minimum de 5. Dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.
Chambres	1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage. 3 prises de courant 16 A+T Pour la chambre accessible PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Cuisine de plus de 4 m ²	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Prismaline de chez Sarlam ou équivalent) 6 prises non spécialisées 16A dont 4 à la hauteur du plan de travail. (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.) Une sortie de fil pour hotte 3 prises 16A spécialisées pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 prise ou boîte 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
Cuisine de moins de 4 m ²	1 point d'éclairage 1 applique classe II sur évier (type Prismaline de chez Sarlam ou équivalent) 3 prises non spécialisées 16A dont 2 à la hauteur du plan de travail (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage) Une sortie de fil pour hotte 1 prise 16A spécialisée pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 boîte 32 A pour la plaque de cuisson
Salle de bain	1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage 1 point d'éclairage en bandeau lumineux 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Salle d'eau	1 point d'éclairage en plafond 1 applique au-dessus du miroir 1 prise

	Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Entrée	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T à proximité de la commande d'éclairage Tableaux d'abonné semi encastré avec portillon.
Dégagement	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T à proximité de la commande d'éclairage
WC indépendant :	1 point d'éclairage Pour les WC accessible aux PMR : 1 prise 16 A+T située à côté de la commande d'éclairage
Balcons et loggias	1 prise 16 A+T étanche (commandée)
Terrasses accessibles	1 prise 16 A+T étanche (commandée)

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie sera intégrée dans le tableau du logement.
Commande par bouton poussoir côté palier.

2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage : installation de type collectif provenant de la sous-station raccordée au réseau de chaleur public.
- Ventilation : Ventilation mécanique contrôlée de type simple flux hygroréglable B ou ventilation mécanique contrôlée de type double-flux.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5°C : $+ 19^{\circ}\text{C}$ dans toutes les pièces.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

- Dans les salles de bains et les salles d'eau principales, mise en œuvre de sèche-serviettes à eau chaude de type Tahiti de chez Finimetal ou équivalent. Robinet manuel.
- Dans les pièces sèches, radiateurs type REGGANE 3000 de chez FINIMETAL ou équivalent, quantité et dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques

2.9.4.4 Conduits de fumée
Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle galvanisée

Bouches d'extraction hygroréglable dans les salles de bains, salles d'eau, W.C et cuisine (bouche à double débit pour les cuisines et WC).

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air hygro-réglable en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants ou dans les façades, suivant classement acoustique.

OU

Collecteurs en acier galvanisé cheminant dans des gaines techniques qui permettront le passage de l'air entre l'extérieur et l'intérieur. La prise d'air neuf ainsi que le rejet se fera depuis la toiture du bâtiment.

2.9.5 Equipement intérieur des placards

2.9.5.1 Placards

Tablette haute mélaminée avec tringle chromée en sous face formant penderie.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio T.V.

1 prise RJ45 dans le séjour de chaque logement, 1 prise dans la chambre principale.

2.9.6.2 Téléphone

2 prises RJ 45 côte à côte dans le séjour

1 prise RJ 45 dans chaque chambre.

1 prise RJ 45 dans la cuisine

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Combiné vidéophone noir et blanc dans chaque logement avec secret de conversation et commande d'ouverture de la porte d'accès.

2.9.7 Autres Equipements

- Fibre optique

Installation conforme à la réglementation.

- Equipements de prévention incendie

Détecteurs Avertisseurs de Fumée à pile (un par niveau) installés dans chaque logement hors des espaces de cuisine ou des salles d'eau, conformément à la norme NF EN 14604.

- Escaliers intérieurs des logements

Escalier en bois avec contremarche

- Escaliers extérieurs privatifs

Escalier en bois sans contremarche

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 Caves, celliers, greniers

Sans objet

3.2 Parkings couverts

3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings.

3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

3.2.3 Sols

Dalle portée en béton armé avec incorporation d'un durcisseur type SURFAQUARTZ ou équivalent. Dimension selon études structure et résultat des reconnaissances des sols.

Sous-sol inondable connecté à l'infrastructure du lot voisin par une canalisation, conformément au Permis de Construire.

Bandes de séparation et numérotage des places de parking.

3.2.4 Portes d'accès

Dito article 4.3.3 Portes d'accès

3.2.5 Ventilation

Grilles de ventilation intérieures en acier galvanisé ou à peindre.

Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.

Ventilation mécanique du-parking en sous-sol conforme à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet.

Respect du décret n°2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos : les dispositions constructives (hors câblage) permettent d'accueillir ultérieurement des bornes et un comptage individuel pour la recharge normale de véhicules électriques ou hybrides, pour au moins 50 % (pour les parkings de moins de 40 places) des places destinées aux véhicules automobiles, avec un minimum d'une place. Dans ce but, des dispositions conservatoires seront prises (emplacement dans le TGBT, dimensionnement des câbles et des protections en amont, fourreaux complémentaires, chemins de câbles plus larges, etc. ...).

3.3 Parkings extérieurs

3.3.1 Sol

Sans objet

3.3.2 Délimitation au sol

Sans objet

3.3.3 Système de repérage

Sans objet

3.3.4 Système condamnant l'accès

Sans objet

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1 Sols

Carrelage en grès cérame selon plan de décoration du hall de l'architecte ou équivalent. Format suivant calepinage des sols, pose collée.

Plinthes assorties au sol.

Tapis d'entrée encastré type Tuftiguard ou équivalent avec cadre en fer cornière.

4.1.2 Parois

Enduit décoratif type Tollofect et/ou carrelage grés cérame et/ou panneau décoratif en mélaminé dans le SAS suivant plans architecte, ou équivalent.

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en lattis bois à claire voie (selon prescriptions acoustique) ou équivalent.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir

4.1.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble d'entrée formant sas, composé d'une porte battante à 1 vantail entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué. Localisation : sur rue et cœur d'îlot

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès :

- * 1^{ère} portes (portes extérieures du hall) : portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents. Localisation : Hall
- * 1^{ère} porte (portillon extérieur permettant d'accéder à la cage d'escalier du bâtiment A) : portillon en serrurerie avec contrôle d'accès par VIGIK. Localisation : Cage d'escalier A
- * 2^{ème} portes (portes dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : commandée par lecteur VIGIK et clavier électronique à code de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent.

4.1.6 Boîtes aux lettres et à paquets

Ensemble de boîtes aux lettres, conforme aux normes PTT version simple face, de type Aquitaine des établissements Decayeux ou équivalent, encastré dans des carreaux de plâtre hydrofuge. Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement, 2 formats A4.

Finition : laqué ou anodisé.

Corbeille à papier intégrée.

4.1.7 Tableau d'affichage

Incorporé dans l'ensemble boîte aux lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.8.1 Equipement électrique

- Spots type Tropic des établissements Thorn Europhane ou équivalent encastrés dans le faux plafond, ou coupoles encastrées, et/ou appliques décoratives avec réflecteurs orientés vers le sol, suivant plans de détail des halls, ou équivalent.
- Allumage sur minuterie commandé par bouton poussoir lumineux type Legrand Dooxie ou équivalent ou par détecteurs de présence.

4.2 Circulation de rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages

4.2.1 Sols

Rez-de-chaussée

Dito hall d'entrée.

Etages

Mise en œuvre d'une moquette polyamide décorative en lès type Best Design des Etablissements Balsan ou équivalent. Pose collée.

Plinthe en médium finition peinture, de 0,10 m de haut.

4.2.2 Murs

Peinture acrylique. Finition satinée. Couleur au choix de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Peinture acrylique satinée et faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone selon nécessité pour le respect de la réglementation acoustique.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes d'accès aux escaliers : porte bois à âme pleine, finition peinture, coloris au choix de l'architecte. Garniture de type Logio de chez Vachette.

Portes d'accès aux gaines techniques : panneaux médium, finition peinture.

Degré de résistance au feu conforme à la réglementation incendie.

Les façades de gaines seront montées sur socle béton.

Paumelles invisibles, fermeture par batteuse carrée

4.2.7 Equipement électrique

Eclairage et équipement des circulations communes par des luminaires type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent. Pose murale en applique ou en plafonnier.

Allumage par détecteur de présence.

Eclairage et balisage de sécurité selon nécessité, conformément à la réglementation.

1 PC 16 A+T située dans la gaine technique palière.

4.3 Circulation du sous-sol

4.3.1 Sols

- Circulation véhicule : Dallage ou plancher béton avec incorporation d'un durcisseur type SURFAQUARTZ ou équivalent.
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture anti-poussière dans les sas et sur paliers ascenseur

4.3.2 Murs

- Circulation véhicule : Murs en béton ou maçonnerie.
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture vinylique.

4.3.3 Porte d'accès

- Accès véhicule : porte d'accès au parking métallique basculante électrique, commandée par télécommande (2 par place de stationnement) avec possibilité de déverrouillage manuel des portes.

- Accès piéton depuis l'immeuble : Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte type TS 77 des établissements Dorma.
Parements finition peinture.
Serrure à mortaiser avec quincaillerie de marque Logio de chez Vachette ou équivalent.

4.3.4 Rampes pour véhicules

Rampe en béton, finition balayée ou chevronnée, suivant pourcentage de la pente.
Chasse roue béton.

4.3.5 Equipements électriques

Eclairage de la circulation des véhicules par des appareils de type réglette type AQUAFORCE 2 des établissements THORN ou équivalent, allumage par détection de présence et ouverture de la porte de parking.
Balisage de sécurité par blocs autonomes et satellites, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Sas et palier ascenseur en sous-sol : applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent, allumage sur minuterie commandé par détection de présence ou par bouton poussoir de type Plexo.
Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

4.4 Cage d'escalier

4.4.1 Sols des paliers d'escalier

Peinture de sol anti-poussière. Localisation : cage B
Béton. Localisation : cage A

4.4.2 Murs

Peinture vinylique blanche. Localisation : cage B
Dito article 1.2.2 Murs de façades. Localisation : cage A

4.4.3 Plafonds

Peinture vinylique blanche. Localisation : cage B

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, garde-corps, sous-face de la paillasse

- Cage B

Marche et contre-marche : Peinture de sol anti-poussière.
Main-courante en acier thermolaqué
Sous-face de la paillasse : peinture vinylique blanche

- Cage A

Marche et contre-marche : béton brut.
Main-courante et garde-corps en acier thermolaqué
Sous-face de la paillasse : béton brut

4.4.5 Chauffage, ventilation

Chauffage : Sans objet.

Ventilation : En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées désenfumage par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

4.4.6 Eclairage

- Cage B :

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.
Allumage par détection de présence.

○ Cage A :

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.
Allumage par détection de présence.

4.5 Locaux communs

4.5.1 Local vélos et local poussette :

Sols	:	Peinture de sol en résine polyuréthane, plinthes de même nature de 100 mm de haut. Mise en œuvre d'une chape thermique et/ou acoustique selon nécessité technique.
Murs	:	Peinture vinylique
Plafonds	:	Béton brut ou isolation thermique sous logements
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte à barreaudage métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.
Equipement	:	Dispositif d'accrochage vélos.

4.5.2 Buanderie collective :

Sans objet

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet

4.6 Locaux sociaux

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet

4.7 Locaux techniques

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Sols	:	Chape hydrofugée rapportée avec pente vers siphon de sol, carrelage en grès cérame antidérapant, plinthes à gorge de 0,10 m de haut. Mise en œuvre d'un résilient acoustique sous chape selon nécessité technique.
Murs	:	Peinture vinylique blanche sur murs, avec carrelage sur 1 m de hauteur.

Plafonds	:	Isolation thermique sous logements, peinture vinylique blanche.
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation avec entrée d'air naturelle et extraction mécanique par conduit indépendant.
Point d'eau	:	Robinet de puisage à clé anti-gel

4.7.2 Chaufferie

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle par prise d'air et rejet en façade.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur EDF

Sans objet

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

4.7.7 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en terrasse ou en comble accessible depuis les parties communes. L'accès se fait depuis le skydome de désenfumage de l'escalier.

4.7.8 Autres locaux techniques (eau, BT, fibre)

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type MAP 400 des établissements Sarlam ou équivalent.
Porte	:	Porte bois finition peinture ou porte métallique thermolaquée si le local donne directement sur l'extérieur, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle

4.8 Conciergerie

4.8.1 Composition du local

Sans objet

4.8.2 Equipements divers

Sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX

5.1 Ascenseurs

- * 1 ascenseur
- * Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- * Charge utile 630 kg, vitesse 1 m/s
- * Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- * Portes palières en inox brossé au Rez-de-Chaussée, finition peinture au sous-sol et dans les étages.
- * Portes cabines acier inoxydable.
- * Remise à niveau manuelle de la cabine.
- * Commande par lecteur vigik en cabine pour accès aux étages depuis les sous-sols.
- * Indicateur de sens de marche et d'arrivée à rez-de-chaussée.

Equipements cabine :

- * Parois revêtues de panneaux en stratifié.
- * Sol avec revêtement dito hall.
- * Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- * Mains courantes en aluminium.
- * Miroir sur fond de cabine.
- * Bouton d'appel avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines (liaison filaire ou GSM)

5.2 Chauffage - Eau chaude

5.2.1 **Equipement thermique de chauffage**

5.2.1.1 Production de chaleur

L'installation de chauffage sera de type collectif par un réseau urbain qui desservira la sous-station située au rez-de-chaussée de l'immeuble.

5.2.1.2 Régulation automatique Suivant étude technique

5.2.1.3 Pompes et brûleurs Suivant étude technique

5.2.1.4 Accessoires divers Suivant étude technique

5.2.1.5 Colonnes montantes Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel (non fourni)

5.2.2 **Service d'eau chaude sanitaire**

5.2.2.1 Production d'eau chaude sanitaire

La production l'eau chaude sera assurée par l'échangeur à plaques de la sous-station située au rez-de-chaussée de l'immeuble, et raccordée au réseau de chauffage urbain.

5.2.2.2 Réservoirs

Ballons de stockage dimensionné suivant étude technique

5.2.2.3 Pompes et bruleurs

Suivant étude technique

5.2.2.4 Comptage général

Comptage général sur le départ ECS en sous-station.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en tube cuivre ou PVC pression situées en gaines palière ou dans les gaines techniques logements.

Mise en place de manchette pour pose possible ultérieure d'un compteur individuel.

5.3 **Télécommunications**

5.3.1 **Téléphone**

Installation conforme à la réglementation.

5.3.2 **Antenne T.V. et Radio**

Antenne collective en toiture du bâtiment permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.

5.3.3 **Réseau Fibre Optique**

Fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières.

Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

Fibre selon la réglementation

5.4 **Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**

Local de stockage des ordures ménagères situées à rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

5.5 **Ventilation mécanique des locaux**

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous les logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

5.6 **Alimentation en eau**

5.6.1 **Comptages généraux**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble (local eau) avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en tube cuivre ou PVC pression jusqu'en pied de gaine.

5.6.2 **Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression**

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes en tube cuivre ou PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients

5.6.4 Branchements particuliers

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'un compteur individuel.

5.7 Alimentation en gaz

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet

5.7.2 Branchements et comptage particuliers

Sans objet

5.7.3 Comptage de service généraux

Sans objet

5.8 Alimentation en électricité

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux du bâtiment A et 1 comptage pour les services généraux du bâtiment B (décrire le nombre de compteur si plusieurs bâtiments)
1 comptage pour les services généraux du « parking commun » en sous-sol.
Les comptages seront situés dans le local BT ou en gaine palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par ENEDIS.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Tableau de comptage dans les gaines technique logement (GTL) avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

Mise à disposition d'un abonnement à une plateforme de suivi des consommations de type VIVRE SON HABITAT pendant une durée de 3 ans.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Voirie et parkings

6.1.1 Voirie d'accès

Béton balayé ou désactivé ou stabilisé ou cheminement en pavés suivant Permis de Construire.

6.1.2 Trottoirs

Sans objet

6.1.3 Parkings visiteurs

Sans objet

6.2 Circulation des piétons

6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments

Revêtement béton balayé.

6.3 Espaces verts

6.3.1 Aire de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet architecte et suivant Permis de Construire, haies et végétaux divers.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant Permis de Construire.

6.3.4 Arrosage

Robinet de puisage à clé en façade des bâtiments pour l'arrosage des espaces verts communs.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet

6.3.6 Cheminements

Béton balayé ou désactivé ou stabilisé, suivant Permis de Construire.

6.4 Aire de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

6.5 Eclairage extérieur

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Numérotation postale de chaque bâtiment.

6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs

Eclairage extérieur par bornes type Explora des établissements Comatelec ou par candélabres ORIENTIS des établissements Eclatec ou applique en façade ou équivalent.

6.6 Clôtures

6.6.1 Sur rue

Clôture en serrurerie d'une hauteur d'environ 1,20 m sur un muret maçonné suivant plans architecte.

Portillons dito clôture et contrôle d'accès piéton par vigik.

Clôture en ganivelle suivant Permis de Construire.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Sans objet.

6.7 Réseaux divers

6.7.1 Eau

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble.

6.7.2 Gaz

Sans objet

6.7.3 Electricité

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au local BT. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs

Extincteurs dans les parkings en sous-sol suivant demande des services de sécurité.

6.7.5 Egouts

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Fibre optique : dito 2.9.7

6.7.8 Drainage du terrain

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.
Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Fait à,
Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE